

Veille de l'Observatoire
Numéro 76 (décembre 2011)

La *Veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:

http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO:

1. La situation des peuples autochtones au Canada: le cas d'Attawapiskat
2. Lacunes dans le processus d'octroi des visas au Canada
3. Femmes immigrantes, femmes autochtones et femmes de minorités visibles au Canada
4. Bilan démographique du Québec
5. Migrants irréguliers en Europe et dans le monde
6. Détention des demandeurs d'asile au Canada
7. État de la migration dans le monde
8. Situation des Afro-descendants dans les Amériques
9. Entrepreneurs ethniques dans des villes européennes
10. Vieillesse des minorités ethniques et des migrants en Europe
11. Projet de loi contre le profilage à caractère raciste aux États-Unis
12. Augmentation de la population qui ne maîtrise pas l'anglais aux États-Unis

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. La situation des peuples autochtones au Canada: le cas d'Attawapiskat

Le **Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** a fait une déclaration sur la situation de la Première Nation d'Attawapiskat

([http://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/\(httpNewsByYear_en\)/F2496F6E43E46883C125796C0033DCC6?OpenDocument](http://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/(httpNewsByYear_en)/F2496F6E43E46883C125796C0033DCC6?OpenDocument)) dans laquelle il souligne que les conditions sociales et économiques constatées à Attawapiskat seraient représentatives des conditions prévalant dans bon nombre de réserves où vivent des Premières Nations au Canada, conditions qu'on a comparées à celles de pays du Tiers Monde. Il énumère une série de critiques adressées au gouvernement canadien et dit avoir écrit à ce dernier pour lui demander si les faits rapportés par les critiques sont exacts. Il a également demandé d'être informé des programmes officiels qui viseraient à réduire les écarts sociaux et économiques entre les communautés autochtones et non autochtones au Canada.

Trois documents d'information mis en ligne par **Affaires indiennes et du Nord Canada** éclairent l'action récente du gouvernement canadien dans la réserve d'Attawapiskat : *Gestion par un séquestre-administrateur* (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1323967235719>), *Le soutien offert par AADNC aux collectivités des Premières Nations en situation d'urgence* (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1323967485553>) et *Politique de prévention et gestion des manquements (anciennement politique d'intervention)* (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1322681440476>).

Dans un communiqué de presse sur la situation à Attawapiskat

(<http://www.afn.ca/index.php/fr/nouvelles-et-medias/dernieres-nouvelles/le-chef-national-de-lassemblee-des-premieres-nations-revient-dattawapiskat-encourage-par-la-prise-de-conscience-croissante-et-de-nouvelles-relations-pour-aller-de-lavant>), **l'Assemblée des Premières Nations** a souligné que les Canadiens sont de plus en plus conscients des conditions dans lesquels vivent beaucoup de communautés autochtones et comprennent la nécessité d'un engagement collectif pour y remédier.

2. Lacunes dans le processus d'octroi des visas au Canada

Le **Vérificateur général du Canada** a déposé le *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes*. Le chapitre 2 de ce rapport, intitulé *L'octroi des visas* (http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_oag_201111_02_f.pdf), porte sur les pratiques de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), les deux agences qui, en décidant à qui accorder un visa, ont la responsabilité de protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Selon le vérificateur, il existe des lacunes importantes dans le processus permettant de déterminer si quelqu'un représente un risque : les outils d'analyse ne sont pas à jour; les analystes de l'ASFC qui donnent des conseils n'ont pas reçu une formation adéquate et ne transmettent pas de documents expliquant leurs décisions; certaines vérifications ne sont pas faites. De même, CIC n'a pas de directives pour l'application de deux critères clés du domaine médical, soit le danger pour la santé publique et le danger pour la sécurité publique. En ce qui a trait à la santé publique, on vise depuis cinquante ans la syphilis et la tuberculose, même s'il y a aujourd'hui 56 maladies exigeant une surveillance nationale au

Canada. Plus généralement, la qualité des décisions n'est pas scrutée, puisque CIC et l'ASFC n'ont pas de pratiques systématiques pour établir dans quelle mesure ils parviennent à détecter les personnes qui ne devraient pas entrer au Canada.

3. Femmes immigrantes, femmes autochtones et femmes de «minorités visibles» au Canada

Dans la sixième édition de *Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe*, **Statistique Canada** a mis en ligne une série de documents dont *Les femmes immigrantes* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11528-fra.pdf>), *Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11442-fra.pdf>) et *Les femmes de minorités visibles* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11527-fra.pdf>). Il s'agit d'un ensemble de tableaux commentés permettant de mieux connaître la situation des femmes pour chacune de ces catégories.

À QUÉBEC...

4. Bilan démographique du Québec

L'**Institut de statistique du Québec** a publié *Le bilan démographique du Québec, édition 2011* (<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2011/bilan2011.pdf>), dont le chapitre 4 porte sur « Les migrations » où on y rapporte, entre autres, qu'en 2010 au Québec, la migration internationale a ajouté plus de 46 000 personnes à la population; la sous-catégorie « travailleurs qualifiés » a compté pour 63 % de l'immigration; le Maroc, l'Algérie et la France étaient les principaux pays d'origine des immigrants; près de deux nouveaux arrivants sur trois étaient âgés de 20 à 44 ans; plus de 85 % des immigrants arrivés en 2009 étaient toujours présents en janvier 2011; le nombre de résidents non permanents a ralenti sa progression; la migration interprovinciale était beaucoup moins défavorable qu'au cours des années antérieures; et le Québec a enregistré des pertes avec l'Ontario, mais pas avec l'Alberta.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

5. Migrants irréguliers en Europe et dans le monde

Dans un document intitulé *Fundamental Rights Conference 2011: Dignity and Rights of Irregular Migrants – Summary Conclusions FRA* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2011-FRC-summary-conclusions_EN.pdf), **l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** propose un bilan de son congrès annuel, qui a eu lieu en novembre et qui portait sur le thème de la dignité et des droits des migrants irréguliers. Les discussions du congrès ont insisté sur la nécessité de se baser sur les droits fondamentaux pour gérer la migration, définissant des moyens pratiques de faciliter l'accès à la justice, de respecter le droit à l'éducation et à la santé, de protéger les intérêts des enfants, de combattre l'exploitation des travailleurs, de réduire le recours à la détention des immigrants et de mettre fin aux situations de non-existence juridique pour les personnes qui ne sont pas déportées.

Le traitement accordé aux migrants irréguliers a également été critiqué par des experts des **Nations-Unies** qui ont publié une déclaration à ce sujet ([http://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/\(httpNewsByYear_en\)/6DDEEDCBF7860152C1257968003EEF30?OpenDocument](http://www.unog.ch/unog/website/news_media.nsf/(httpNewsByYear_en)/6DDEEDCBF7860152C1257968003EEF30?OpenDocument)) pour marquer la Journée internationale des migrants.

Contestant la criminalisation de la migration irrégulière, les experts ont souligné que le fait de traverser une frontière ne peut être considéré comme un crime, et que par ailleurs la détention des migrants irréguliers n'est souvent assortie d'aucune des garanties accordées aux criminels.

Le **Migration Policy Institute** a mis en ligne un rapport intitulé *Irregular Migration in Europe* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/TCMirregularmigration.pdf>). Selon les auteurs, dans les quinze pays de l'Union européenne, la population des migrants irréguliers a diminué depuis 2002; cette tendance est cependant masquée par des afflux à des points d'entrée précis. On signale aussi que la population de migrants irréguliers est moins importante en Europe (1,9 à 3,8 millions de personnes en 2008) qu'aux États-Unis (11 millions), malgré la population globale plus importante de l'Europe.

Un deuxième rapport du même organisme intitulé *Regularizations in the European Union: The Contentious Policy Tool* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/EURegularization-Insight.pdf>) analyse les initiatives de régularisation du statut des migrants irréguliers prises par des États européens. Depuis 1996, 5 millions de personnes ont obtenu ainsi un statut régulier. Le document examine les motifs des États et conclut qu'une politique européenne à cet égard est peu probable, mais que les États continueront sans doute d'appliquer de telles mesures au cas par cas.

6. Détention des demandeurs d'asile au Canada

Le **Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies (HCR)** a commandé un rapport intitulé *Human and Financial Cost of Detention of Asylum Seekers in Canada* (<http://www.socialsciences.uottawa.ca/edim/eng/documents/1.pdf>). Le rapport offre un survol des principes juridiques internationaux et canadiens touchant la détention des demandeurs d'asile, présente des statistiques sur la détention des personnes dans cette situation au Canada depuis 2004, identifie un certain nombre de problèmes du système actuel, et formule vingt recommandations pour améliorer la protection des droits des demandeurs d'asile qui sont détenus. Le rapport souligne notamment que quelque 30% des demandeurs d'asile détenus le sont dans des établissements carcéraux conçus pour les criminels, ce qui les met en contact avec des criminels et où qu'il est plus difficile pour eux d'obtenir les conseils d'un avocat concernant la protection de leurs droits. La très grande majorité des personnes détenues ne posent aucun risque lié à la criminalité ou à la sécurité; on les enferme parce qu'on a des doutes quant à leur identité ou parce qu'on craint qu'elles ne se présentent pas à une audience. La durée de la détention a augmenté en 2009-2010 pour tous les demandeurs d'asile détenus, qu'ils soient enfermés dans une prison ou dans un Centre de surveillance de l'immigration.

7. État de la migration dans le monde

L'**Organisation internationale pour les migrations** propose un rapport intitulé *État de la migration dans le monde 2011 : Bien communiquer sur la migration* (http://publications.iom.int/bookstore/free/WMR2011_French.pdf). Le rapport examine les représentations et les attitudes du public au sujet de la migration et livre des exemples de bonnes pratiques suivies par les pouvoirs publics, la société civile et les médias pour communiquer une image positive et nuancée des migrants. Pour mieux communiquer sur la migration, il propose « l'élaboration d'un discours sur la migration ouvert, nuancé et dépolitisé; la promotion d'un débat qui nourrisse le discours dominant et ne se contente pas d'y réagir; l'adoption de mesures répondant aux préoccupations du public pour éviter que les migrants ne soient transformés en boucs émissaires; la collaboration avec les médias pour parvenir à une couverture des questions

migratoires exacte et objective, fondée sur les informations disponibles; et la reconnaissance des migrants comme des acteurs à part entière de l'information, qui participent directement au débat public sur la migration ». Le rapport passe également en revue les tendances de la migration et les principaux enjeux des politiques migratoires en 2010 et 2011 et consacre une section aux politiques menées par l'OIM depuis sa création il y a soixante ans.

8. Situation des Afro-descendants dans les Amériques

La **Commission inter-américaine des droits de l'homme** a fait paraître un rapport intitulé *The Situation of People of African Descent in the Americas* (<http://www.cidh.oas.org/pdf%20files/AFROS%202011%20ENG.pdf>). Le rapport comporte trois parties portant sur la situation générale des Afro-descendants dans les Amériques, sur leur situation en matière de droits de la personne et sur les mesures prises par les États pour combattre la discrimination. Selon le rapport, les Afro-descendants, qui représentent environ 30% de la population des Amériques, vivent systématiquement dans les régions les plus pauvres, dotées des infrastructures les plus précaires. Particulièrement exposés au crime et à la violence, ils ont de la difficulté à accéder aux soins de la santé et à l'éducation et affrontent des obstacles en matière de logement et d'emploi, particulièrement en ce qui a trait aux emplois les mieux rémunérés; ils sont sous-représentés parmi les classes politiques. Le rapport se termine par 26 recommandations.

9. Entrepreneurs ethniques dans des villes européennes

Le **European Network of Cities for Local Integration Policies for Migrants (CLIP)** a fait paraître un document intitulé *Promoting Ethnic Entrepreneurship in European Cities* (<http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2011/38/en/2/EF1138EN.pdf>). Le réseau du CLIP, qui comprend une trentaine de villes européennes, vise à soutenir l'intégration des migrants, à combattre les inégalités et à aider les migrants à préserver leur identité culturelle. Le rapport indique que les entrepreneurs ethniques contribuent à la croissance économique de leur quartier, renouvellent souvent des métiers en voie de disparition, et participent à la création de services à valeur ajoutée; ils peuvent promouvoir des liens commerciaux avec leur pays d'origine et favoriser la cohésion sociale des communautés qui les accueillent. Le rapport examine ce que les autorités municipales font pour soutenir les entrepreneurs ethniques et les intégrer aux milieux d'affaires établis. Le CLIP propose également des études de cas sur Vienne, Francfort, Wrocław, Stuttgart, Amsterdam et Strasbourg (<http://www.eurofound.europa.eu/publications/bysubject/listdiversity2011.htm>).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

INTERNATIONALES...

10. Vieillesse des minorités ethniques et des migrants en Europe

Le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)**, en collaboration avec **AGE Platform Europe** (regroupement d'organismes représentant les personnes de 50 ans et plus), a mis en ligne une étude intitulée *Joint AGE-ENAR Position Paper on Older Ethnic Minorities and Migrants* (<http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/policy/Joint%20AGE.pdf>) portant sur le vieillissement des minorités ethniques et des migrants. Le document souligne que la population vieillissante de l'Europe comprend une part non négligeable de migrants et de

membres de minorités ethniques dont les problèmes particuliers viennent s'ajouter aux difficultés communes des aînés. Dans le domaine de la santé, par exemple, les migrants âgés peuvent connaître un vieillissement prématuré causé par des conditions de travail et de logement difficiles et la perte de la maîtrise de la langue du pays d'accueil, particulièrement s'ils souffrent de démence ou de la maladie d'Alzheimer. De plus, les établissements de soins de longue durée ne sont pas toujours adaptés aux besoins culturels, religieux ou linguistiques des migrants et des minorités ethniques. À la retraite, les migrants vivent souvent dans des conditions défavorables et leurs prestations de retraite sont parfois réduites du fait que leurs dossiers d'emploi sont incomplets.

11. Projet de loi contre le profilage à caractère raciste aux États-Unis

La **NAACP (National Association for the Advancement of Colored People)**, organisme de défense des droits des Afro-Américains fondé en 1909, a mis en ligne un texte appuyant le *End Racial Profiling Act* (<http://www.naacp.org/action-alerts/entry/naacp-strongly-supported-end-racial-profiling-act-introduced-in-the-u.s.-ho>). Ce projet de loi présenté à la Chambre des représentants en décembre a pour but de mettre fin au profilage à caractère raciste de la part des policiers américains. Le projet de loi s'attaque au problème de profilage à caractère raciste de cinq façons : 1) il définit clairement le profilage à caractère raciste exercé par les services policiers à tous les niveaux; 2) il établit l'interdiction de profilage à caractère raciste à l'échelle fédérale; 3) il prévoit l'obligation de recueillir des données sur le profilage à caractère raciste; 4) il accorde des crédits pour la formation des policiers afin qu'ils puissent cesser de pratiquer le profilage à caractère raciste; 5) il impose la reddition de comptes aux services policiers qui continueraient de pratiquer le profilage à caractère raciste. Selon la NAACP, le projet de loi est appuyé par de nombreux organismes de droits civiques et de droits et libertés, par des associations religieuses et par la plupart des syndicats des policiers de couleur. Un projet de loi semblable a également été proposé au Sénat.

12. Augmentation de la population qui ne maîtrise pas l'anglais aux États-Unis

Aux États-Unis, le **Migration Policy Institute** a fait paraître une étude intitulée *Limited English Proficient Individuals in the United States: Number, Share, Growth and Linguistic Diversity* (<http://www.migrationinformation.org/integration/LEPdatabrief.pdf>) portant sur les personnes de plus en plus nombreuses aux États-Unis qui ne maîtrisent pas l'anglais. L'augmentation de ce groupe, qui représente aujourd'hui 9% de la population des États-Unis, correspond à l'augmentation de la population immigrante. L'étude analyse ce phénomène de 1990 à 2010 à l'échelle du pays, des États et des régions métropolitaines, proposant des cartes et des données détaillées à l'échelle des États. Soixante-huit pour cent des personnes concernées habitent dans six États : Californie, Texas, New York, Floride, Illinois et New Jersey, tandis qu'une dizaine d'États, dont beaucoup d'États du Sud, ont connu des taux d'augmentation de plus de 200% en vingt ans. En 2010, l'espagnol est la langue parlée par 66% de la population qui ne maîtrise pas l'anglais; ensuite viennent le chinois, le vietnamien, le coréen et le tagalog. En 1990, les cinq premières langues étaient l'espagnol, le chinois, le français, l'italien et l'allemand.

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318